

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un avocat général et
d'un avocat général suppléant à la
Cour de Justice Benelux

M (2004) 1

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 22 janvier 2004 de la démission, avec effet au 3 septembre 2004, de Monsieur Jean du Jardin de ses fonctions d'avocat général à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre de la Justice de Belgique,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-François Leclercq, avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé avocat général à ladite Cour.

Article 2

Monsieur Guido Bresseleers, avocat général à la Cour de cassation de Belgique est nommé avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Luxembourg, le 9.8.2004.

Le Président du Comité de Ministres,

Jean Asselborn